

**Title:** Territoire de Mulera. Rapport établi en reponse au questionnaire adresse en 1929 par M. le Gouverneur de Ruanda-Urundi a l'Administrateur du territoire du Mulera, M. Wouters ([manque] la fiche biographique du Chef Gakuvovu). 19 pages.

**URL:** <https://ufdc.ufl.edu//AA00002249/00001>

**Site:** University of Florida Digital Collections

Rapport établi  
en réponse  
au  
Questionnaire adressé en 1929  
par M. le Gouverneur du  
Ruanda - Urundi  
à l'Administrateur du  
Territoire du MILERA. (M<sup>r</sup> WOUTERS)

-----  
(manque la fiche géographique de  
che) Gakwara (dep. à post. 14)

- 1 -

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE DU MULERA.

#### A. DOCUMENTATION CARTOGRAPHIQUE.

-----

2°) A - Le territoire est très montagneux et les chutes d'eau et rapides sont nombreux. Ces chutes et rapides peuvent fournir une considérable force motrice. Pour plusieurs rivières le débit d'eau est grand, aussi bien en saison sèche qu'en saison des pluies et il faudrait des installations coûteuses pour capter une quantité d'eau limitée, qui suffirait pour faire fonctionner les machines. La hauteur des chutes varie entre 5 et 50 mètres.

B - Dans la plaine de lave il y a quelques rivières, qui se dessèchent dans un laps de temps de deux heures après une pluie, ce sont des torrents, qui descendent des volcans. Les autres rivières sont alimentées toute l'année et après de fortes pluies la crue monte considérablement. La rivière Mukungwa, qui draine la grande partie des eaux du territoire vers la Nyawarongo, subit imperceptiblement la crue. Déversant des deux lacs Bulera et Ruhondo sa crue est réglée par ces deux lacs. Un mois après la saison des pluies les eaux atteignent la plus grande hauteur et ont environ 0,75 mt. à 1 mt. de hauteur au-dessus du niveau normal.

C - On distingue deux sortes de terre. La lave, très riche et l'argile. La mise en cultures de la plaine de lave exige de grands efforts. Les autochtones procèdent par épierrement, et depuis notre occupation bon nombre d'hectares furent mis en cultures. Il y a beaucoup d'endroits où de gros blocs de pierres rendent l'exploitation pour les indigènes quasi impossible. La plus grande partie du territoire, très montagneux, renferme un sol argileux, bien fertile. La couche arable peut atteindre 2 mètres. Sur certains sommets des montagnes, des pierres s'opposent à la culture du sol. Les cultures sont favorisées par une humidité constante, qui persiste en saison sèche et qui permet à l'indigène de cultiver à peu près toute l'année.

#### B.- ORGANISATION POLITIQUE ET POLITIQUE INDIGÈNE.

-----

- 3) Le territoire du Mulera fut occupé après la grande guerre, au mois de janvier 1917. Le premier chef-lieu fut créé à Gihinga (gîte de Munyachina) sur la route actuelle de Ruhengeri à Kigali, près de la rivière Bassé. Cet endroit fut principalement choisi pour pouvoir exercer une action vive et rapide dans les provinces du Buberuka, Kibali et Ndorwa, où la population était très turbulente. Après 16 mois d'occupation (avril 1918) le poste fut transféré à Gashunga, dans la vallée de la rivière Mulinga, province du Bugarura, à une distance de 3/4 d'heure Sud-Est de la Mission de Rwaza. Au mois de janvier 1920 le chef-lieu fut définitivement fixé à Ruhengeri (poste actuel).
- 4) Le registre des renseignements politiques ne contient pas d'indications sur l'adoption des limites actuelles. Le rapport annuel de 1923 donne les modifications de limites, qui ont lieu entre le territoire du Mulera et Kabaya et le rapport de 1925 donne celles entre le territoire du Mulera et celui de Catsibu.

- 2 -

5) Lors de la création du territoire, la région était déjà divisée en chefferies. La plupart des chefs ne résidaient pas dans leur chefferie et n'y avaient pas même un représentant. Tous les 3 ou 4 ans, eux ou leurs envoyés reparaient dans les chefferies pour percevoir les prestations. Ils rencontraient une vive résistance de la part de bahutu, qui très souvent parvenaient à chasser leurs exploités. Les régions du Kibali et Buberuka étaient certainement celles où les bahutu étaient les plus récalcitrants envers l'autorité des batutzi. Se livrant au pillage et brigandage et imprégnés d'un esprit d'indépendance, les débuts de l'occupation ont été très difficiles. Les indigènes d'autres territoires n'osaient guère se risquer dans ce pays sauvage du Mulera; les guerres entre familles étaient livrées continuellement; la vendetta était courante. Chefferie Gakwavu - Lors de la création du territoire Nyirimbilima (neveu de Musinga) commandait cette chefferie. En 1917 ce notable, par suite d'un malentendu avec Musinga et craignant le courroux du Mwami, se sauva en Uganda. Musinga le remplaça par le chef actuel Gakwavu.

Au Kibali Munyakigeri a demandé à quitter cette région difficile et rebelle et fut remplacé par Selukenyenkwaile, qui en remit le commandement à son frère Senyakazana.

En 1925 le chef Biganda, notable d'esprit rétrograde, fut destitué et le commandement du Buhoma fut remis à Senyakazana, qui avait fait preuve d'activité et d'énergie au Kibali. Au Kibali, Senyakazana fut remplacé par Kalima, fils de Selukenyenkwaile, le chef. Dans les autres chefferies, l'autorité belge a exigé des chefs d'occuper le pays d'une façon permanente par les chefs mêmes, ou par un membre de leur famille ou par un représentant digne. L'occupation constante et régulière du pays a fait disparaître le brigandage et le pillage dans le Mulera. Les actes d'hostilité et de rébellion, qui deviennent très rares, se commettent individuellement et non collectivement comme dans le passé.

7) Le poste de Gihinga fut fondé par Monsieur Delvaux, qui a remis le territoire à Monsieur Mertens au 25 juillet 1917. Monsieur Mertens a administré le territoire jusqu'au 30 novembre 1917 pour le remettre à Monsieur Collard, qui fut remplacé par Monsieur Mertens au mois de février 1918. Ce dernier a occupé le territoire jusqu'à l'arrivée de l'agent militaire Monsieur Willems au mois de janvier 1919. Monsieur Willems a remis le territoire à Monsieur Deben le 30 novembre 1919. Le 20 mars 1920 le territoire fut remis à Monsieur Van Beckfort, qui a administré le territoire, jusqu'au 17 août 1920 date de l'arrivée de Monsieur Douce, qui a remis le territoire à Monsieur Mertens le 16 janvier 1921. Le 31 août 1922 le territoire fut remis à Monsieur Montenez, jusqu'au 10 avril 1923, date à laquelle Monsieur Borgers a administré le Mulera jusqu'au 15 mars 1926. A partir de cette date le territoire fut occupé par Monsieur Wouters jusqu'au 18 octobre 1926. A partir du 18 octobre 1926 jusqu'au 26 novembre de la même année, Monsieur Philippart a dirigé le territoire. Du 27 novembre 1926 jusqu'au 10 mars 1927, Monsieur Borgers a occupé le territoire. Depuis le 10 mars 1927 jusqu'au 15 février 1928 Monsieur Philippart a assuré l'administration du territoire. Depuis le 15 février 1928 jusqu'à ce jour Monsieur Wouters a pris la direction du Mulera.

Le nom de Monsieur Mertens revient encore souvent dans les conversations des indigènes à cause de ses trois séjours au Mulera, la construction de la première maison en briques à Ruhengeri et la grande avenue à Ruhengeri. Le nom de Monsieur Borgers est certes le plus répété par les indigènes, principalement par suite des réformes et organisations politiques du territoire.

- 3 -

- 8) Comme il est dit au N° 7 l'Administrateur actuel a occupé le territoire une première fois du 15 mars 1926 au 18 octobre 1926. Son deuxième séjour commence le 15 février 1928.
- 9) Le territoire du Mulera compte les provinces suivantes : le Mulera, Rwankeri, Buhoma, Bushiru, Buhanga, Bukonya, Bugarura, Kivuruga, Kibali, Buberuka, Ndorwa et Bukamba. Toutes les chefferies, qui composent le territoire du Mulera sont : Gakwavu, Lwampungu, Karyabgiti, Selukenyenkwale, Senyakazana, Kyitaturi, Kayondo, Biganda, Bushaku, Machari, Gasole, Semugaza, Lukizangabo, Ndivyaliye, Lwangampuhwe, Rugwizangoga, Nturo, Lwidegembya.
- 10) Tous les habitants autochtones appartiennent à la peuplade Wanyaruanda. Au Ndorwa il y a quelques Bahimas installés, mais ils ne forment aucunement une chefferie à part. Les différentes circonscriptions indigènes reposent sur des bases d'ordre politique. Tous les chefs y sont installés par le Mwami.
- 11) Les limites administratives du territoire sont déterminées d'une façon précise. On pourrait faire exception pour la limite avec le territoire de Kisenyi. Cette limite passe à travers la forêt et c'est pourquoi il ne peut avoir lieu de contestation.
- 12) Les limites des circonscriptions indigènes, mentionnées au N°9 sont entièrement englobées par les limites actuelles du territoire. Le chef Gakwavu réside dans sa chefferie au Mulera. Le chef Kayondo ne réside pas dans le territoire. Son représentant Rubaduka a le commandement de sa chefferie. En 1924 Kayondo a fait une visite au Mulera. Ce chef vient de confier le commandement de sa chefferie à son fils. Le chef Selukenyenkwale réside à Nyanza et n'a pas encore visité sa chefferie. Son fils Kalima représente son père et donne entière satisfaction. ?  
Le chef Lwampungu, depuis 1926, a succédé à son père Gashamula, il n'a pas encore visité sa chefferie. Son cousin Kayitakibwa commande la chefferie. Le chef Karyabgiti possède d'autres collines dans le territoire de Kigali, où il a été retenu cette année pour la création des cultures. Le chef Machari, représenté par Senjojo son neveu, a été appelé dans sa chefferie en 1924 pour l'organisation politique. Le chef Semugaza, tout petit chef, est représenté par son frère Rurangangabo. Depuis 1926 Semugaza n'a pas encore visité sa chefferie.
- 14) Fiche Biographique.
- 15) Je ne vois pas l'opportunité de détacher certains groupements des circonscriptions indigènes pour les rattacher à d'autres chefferies.
- 16) Les représentants des chefs, qui n'habitent pas le territoire, se trouvent en bons termes avec l'autorité indigène, dont ils relèvent. A l'exception du notable Rubaduka, qui est un client du chef Kayondo, les autres représentants des chefs sont les fils ou des parents proches.
- 17) Les chefs du territoire sont peu, on pourrait dire pas du tout, en relations avec le Mwami actuel; il y en a qui sont très mal vus de Musinga et qui ne sont pas même reçus à Nyanza par le Roi. Il est évident, que sur ces notables Musinga n'a aucune influence et sur les autres notables l'influence du Roi n'est que relative.

- 4 -

La dépendance des groupements indigènes vis à vis des Mwami peut présenter des avantages fort appréciables, mais tout dépendra des bonnes intentions et de la sagesse du Mwami. Ce système présente l'avantage de faire évoluer parallèlement la région du Ruanda au point de vue administratif, économique et social. Par contre si le Roi montre de la mauvaise volonté et agit sous main tous les efforts de la civilisation européenne peuvent subir un retard considérable dans la réalisation d'un programme idéal, voire même être réduits au néant.

#### C.- ORGANISATION SOCIALE ET FAMILIALE. REGIME DE LA PROPRIETE.

- 18) La population du territoire comprend trois races: les batutzi, les bahutu et les batwa. Ces derniers, qui ne sont pas considérés comme des hommes par les autres races vivent le long de la frontière du Nord et dans le Buberuka. Les bahutu composent la majorité des habitants et comptent 47000 hommes adultes et valides. La classe régnante, les batutzi sont beaucoup moins nombreux. Leur nombre s'élève à 1100 hommes adultes et valides.
- 19) Les bahutu, qui ont été longtemps réfractaires à l'autorité Batutzi, ont conservé leurs droits de propriété sur les terres. L'autorité de la plupart des chefs, qui sont à la tête de l'administration indigène du territoire, est basée sur des considérations d'ordre politique. Par suite de cet état de choses, il arrive, que des notables, qui détiennent l'autorité et qui ne possèdent pas de richesses, sont trop souvent tentés d'exiger plus de leurs administrés, que la coutume permet. La classe ouvrière, travailleuse et débrouillarde se sent offensée par ces tromperies et les palabres surgissent. Pour remédier au système actuel complexe, il faudrait le remplacer par un autre régime simple. Un certain nombre de jours de travail pourrait être fixé par an pour chaque homme adulte et valide; et aux notables, en plus d'une prime sur l'impôt un traitement pourrait leur être accordé, qui serait calculé d'après le nombre d'administrés recensés.
- 21) Comme dans tout le Ruanda, les règles et rites du mariage et tout ce qui en résulte (droits et devoirs des parents et des enfants, régime des successions, veuvage) sont les mêmes que dans les autres territoires du Ruanda. Ce qui frappe dans le Mulera, c'est le très grand nombre d'enfants. Les familles de 6, 7 même 10 enfants ne sont pas rares. La polygamie existe, mais beaucoup restent monogames. La femme, la mère surtout, occupe dans la famille une place assez importante et est considérée comme la maîtresse de la maison. Le père jouit du prestige, il est le chef incontesté et incontestable du foyer.

#### D- IMPOTS ET PRESTATIONS COUTUMIERES.

- 22) Nombre de contribuables et de têtes de bétail par circonscription indigène.

- 5 -

| Chefferies      | Sous-chefferies. | Nombre de contribuables pour 1928. | Nombre de têtes de bétail pour 1928. |
|-----------------|------------------|------------------------------------|--------------------------------------|
| Biganda         |                  | 1200                               | 650                                  |
| Bushaku         |                  | 1200                               | 642                                  |
| Chytatire       |                  | 2600                               | 862                                  |
| Gasole          |                  | 350                                | 150                                  |
| Karyabgiti      |                  | 4000                               | 1880                                 |
| Kayondo         |                  | 2110                               | 950                                  |
| Lwampungu       |                  | 3500                               | 1500                                 |
| Machari         |                  | 830                                | 600                                  |
| Selukenyenkwale |                  | 3342                               | 2207                                 |
| Semugaza        |                  | 338                                | 55                                   |
| Kabanda         |                  | 127                                | 45                                   |
| Rugwizangoga    |                  | 25                                 | 35                                   |
| Lukizangango    |                  | 125                                | 55                                   |
| Ndivayaliye     |                  | 125                                | 56                                   |
| Senyakazana     |                  | 3100                               | 1600                                 |
| Gakwavu         | Buturo           | 2250                               | 200                                  |
| id.             | Nsimyumurwa      | 622                                | 500                                  |
| id.             | Gahima           | 3700                               | 2200                                 |
| id.             | Ruhanga          | 1800                               | 1900                                 |
| id.             | Kalinda          | 6000                               | 3900                                 |
| id.             | Kanyamugenge     | 700                                | 400                                  |
| id.             | Musuhuke         | 1020                               | 1050                                 |
| id.             | Lwagitare        | 950                                | 300                                  |
| id.             | Iwihandagaza     | 500                                | 500                                  |
| id.             | Mwangaboba       | 1750                               | 5665                                 |
| id.             | Maghella         | 250                                | 300                                  |
| id.             | Ndangizi         | 1500                               | 1400                                 |
| id.             | Gahuziro         | 1900                               | 1647                                 |
| id.             | Sebisusa         | 236                                | 94                                   |

- 23) Jusqu'à nouvel ordre (mois d'août 1929) de Monsieur le Résident du Ruanda, l'impôt de capitation et sur le bétail fut perçu de la manière suivante : Une petite quantité d'acquits fut délivrée aux chefs ou sous-chefs lettrés. Chaque chef ou sous-chef avait un petit carnet dans lequel il y avait une page réservée pour inscrire les entrées et sorties des acquits avec l'équivalence en fr. Pour une colline, une demie page était également réservée pour y inscrire à chaque perception le nombre de contribuables et têtes de bétail. A la fin de chaque exercice, l'addition fut faite pour chaque colline et le total fut inscrit dans le registre de recensement numérique du territoire. Pour les chefs illettrés, des secrétaires indigènes furent mis à leur disposition pour les assister dans la perception. Le nombre d'acquits distribués était toujours petit et aucune difficulté ni erreur n'a été constatée.
- 24) Durant l'exercice 1928- - 53 contribuables sont venus demander une exemption pour cause de maladie.
- 25) Les prestations en nature fournies au Mwami sont précisées par la coutume. Le tableau au 28 indique la nature des prestations et la quantité.

## Territoire du Mulera.

- 26) Les autochtones fournissent au Sultan comme il est indiqué au tableau du n° 28. D'après la coutume le chef est autorisé à percevoir en plus un cadeau supplémentaire "Imusogongera". Les cadeaux supplémentaires se calculent d'après la coutume : un petit panier de pois ou haricots par umutiba, une houe par pot de miel.
- 27) L'Administration est très souvent obligée de donner ordre aux chefs de se conformer aux coutumes pour ce qui concerne la fourniture des prestations du Mwami.
- 28) Voir tableau ci-annexé.
- 29) Par suite de la vague précision de la coutume des abus ont eu toujours lieu.
- 30) En outre des prestations en nature, le chef Gakwavu est astreint à construire et à entretenir à Nyanza l' "URUGARAMA" (grnier). L'urugarama se compose d'une hutte, où les vivres sont déposés et l'enceinte. Aucune autre chefferie ne fournit des prestations en main d'oeuvre. Disons également que Gakwavu ne doit pas construire (une habitation) ou partie du boma de Musinga. Chaque année quand l'impôt est porté à Nyanza les gens de Gakwavu construisent en même temps l'urugarama. La construction de la hutte est faite par les habitants du Bukonya; 30 travailleurs la construisent en UN mois. Les autres sous-chefs s'occupent de l'enceinte. A ce dernier travail, 87 travailleurs sont employés pendant une semaine. Pendant ce laps de temps, exigé par les travaux, les travailleurs doivent se nourrir eux-mêmes et logent aux environs de Nyanza dans des huttes, construites à la hâte par les travailleurs eux-mêmes.

Mortalité (suite du séjour à Nyanza)

En 1925 = 12

1926 = 14

1927 = 8

1928 = 1 (En 1928 le séjour a été très court, les constructions étaient relativement en bon état).

- 31) Chaque famille fournissait tous les cinq jours (semaine des Wanyaruanda) et ce pendant deux jours un travailleur. L'Administration Belge a porté le travail à deux jours sur sept, et plus tard à UN jour sur sept. Les chefs doivent respecter cette limite admise, sinon le mahutu du Mulera ne tardera point à se plaindre.
- 32) et 33) Les Prestations en travail (ubutaka) sont fournies au chef de l'ubutaka. Pour les gens, qui dépendent du chef pour l'ubutaka et l'ingabo doivent construire son boma et ses huttes, cultiver ses champs, apporter des vivres, veiller la nuit transporter le chef, femme, enfants et charges en cas de déplacement. Les gens, qui dépendent du chef pour l'ubutaka, mais pour l'ingabo doivent seulement cultiver les champs et en outre payer au chef de l'ubutaka une légère redevance en miel. L'indigène, qui possède un champ sur une colline, qu'il n'habite pas doit fournir au chef de l'ubutaka de cette colline une petite redevance en vivres, elle remplace le produit des journées de travail perdues par le chef de l'ubutaka, puisque le natif fournit ce travail au chef de l'ubutaka sur la colline, duquel il habite.

Notons que les gens, chargés de la garde chez les chefs sont exempts de tous les autres travaux de l'ubutaka et c'est pour cela que les veilleurs sont toujours choisis parmi les gens des environs immédiats des bomas du chef; ils sont encore chargés de l'apport du bois et de l'eau pour les besoins du personnel occupant le boma.

Territoire du Mulera.

- 7 -

## Question 28. - PRESTATION POUR MUSINGA.

Chef. Gakwavu

Ingabo: Ururyange, abashozamihigo, Invuzarubango.

|  |               |
|--|---------------|
| Haricots: 41050 kgr. à 1,50 fr                     | 61575,00 frs. |
| Pots de miel : 200 à 30 frs                        | 6000,--       |
| Houes neuves: 50 à 15 frs.                         | 750,--        |
| Houes usagées: 50 à 5 frs.                         | 250,--        |
| Paniers: 30 à 3 fr.                                | 90,--         |
| pots de bière au miel : 10 à 15 frs.               | 150,--        |
| Taurillons: (tous les deux ans): 300 fr X 20       | 6000,--       |
| Moutons (amanana y'intama) tous les 2 ans) 30 X 30 | 900,--        |
| Peaux d'antilope de marais: 7 x 7 frs.             | 49,--         |
| Bois odorant: 9 x 15 frs.                          | 135,--        |
| Serpes: 5 à 15 frs.                                | 15,00         |

Cheff. BIGANDA.

Ingabo: Abashakamba, Urukubanzoka, abarashi.

|  |            |
|--|------------|
| Haricots : 650 kgr à 1,50 fr                                       | 975,00 frs |
| 50 pots de miel à 30 frs.  | 1500,--    |
| 40 houes neuves à 15 frs.  | 600,--     |
| 11 moutons et béliers (amamana y'intama) tous les 2 ans : à 30 fr. | 330,--     |
| 12 taurillons (amamana y'inkha) tous les 2 ans à 300 frs.          | 3600,--    |
| 5 paniers à 3 frs.   | 15,--      |
| 4 bois odorant à 15 frs.   | 60,--      |
| 400 cordes (injishi) 0,50fr.                                       | 200,--     |

Cheff. Lwampungu

Ingabo: Kakondo.

|                              |            |
|------------------------------|------------|
| 28 pots de miel à 30 frs.    | 840,-- frs |
| Seaux à laits 8 à 15 frs.    | 120,--     |
| Nattes 6 à 2,50 frs.         | 15,--      |
| Pière de bananes 10 à 8 frs. | 80,--      |
| Houes neuves: 13 à 15 frs.   | 195,--     |

NTURO

Ingabo: Intaganzwa:

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| 20 pots de miel à 30 frs | 600,-- frs |
| 18 houes neuves à 15 frs | 270,--     |

BUSHAKU

Ingabo: Ururyange, Ingangurarugo

|   |            |
|---|------------|
| 30 pots de miel à 30 frs                        | 900,-- frs |
| 30 houes neuves à 15 frs                        | 450,--     |
| 2 pots en terre cuite à 10 frs                  | 20,--      |
| 4 étoffes de milumba à 5 frs.                   | 20,--      |
| 30 pots de bière de bananes à 8 frs             | 240,--     |
| 4 taurillons (tous les 2 ans) à 300 frs.        | 1200,--    |
| 5 moutons et béliers (tous les 2 ans) à 30 frs. | 150,--     |

- 8 -

## Territoire du Mulera.

LWIDEGEMBYA.

Ingabo: URUYANGE, Abtanyagwa

|                           |             |
|---------------------------|-------------|
| 45 pots de miel à 30 frs. | 1350,-- frs |
| 25 houes neuves à 15 frs. | 375,--      |
| 3 boucliers à 15 frs.     | 15,--       |

KAYONDO.

Ingabo: abatahemuka, batahindwa.

|  |             |
|--|-------------|
| 1000 kgr. de haricots à 1,50 fr.         | 1500,-- frs |
| 46 pots de miel à 30 frs.                | 1380,--     |
| 33 houes neuves à 15 frs.                | 495,--      |
| 13 houes usagées à 5 frs.                | 65,--       |
| 9 taurillons (tous les 2 ans) à 300 frs. | 2700,--     |
| 20 moutons à 30 frs.                     | 600,--      |

SELUKENYANKWALE.

Ingabo: abasherangabo, abadahemuka, abtahindwa, abashakamba, abanyachilima.

|  |             |
|--|-------------|
| 100 pots de miel à 30 frs.               | 3000,-- frs |
| 600 kgr de haricots à 1,50 fr            | 900,--      |
| 12 taurillons (tous les 2 ans) à 300 frs | 3600,--     |
| 2 serpes à 15 frs                        | 30,--       |
| 1 hache à 15 frs.                        | 15,--       |
| 50 pots à lait à 10 frs.                 | 500,--      |

SENYAKAZANA.

|                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| 63 pots de miel à 30 frs.      | 1890,-- frs |
| 2 septes à 15 frs              | 30,--       |
| 2000 kgr de haricots à 1,50 fr | 3000,--     |

MUDAKIKWA

Ingabo: Indengabaganizi.

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| 46 pots de miel à 30 frs. | 1380,-- frs. |
| 25 houes neuves à 15 frs. | 375,--       |

Uhwitatre

Ingabo: Inzilabwoba, abashakamba

|   |              |
|---|--------------|
| 40 pots de miel à 30 frs.               | 1200,-- frw. |
| 30 houes neuves à 15 frs.               | 450,--       |
| 10 houes usagées à 5 frs.               | 50,--        |
| 9 taurillons à 300 frs (tous les 2 ans) | 1800,--      |
| 10 moutons (tous les 2 ans) à 30 frs.   | 300,--       |

MUNYASHONGOLE

Ingabo: Urukondo.

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| 12 pots de miel à 30 frs.           | 360,-- frs |
| 6 houes neuves à 15 frs.            | 90,--      |
| 10 cordes "injisji" à 0,50 fr       | 5,--       |
| 3 pots de bière de bananes à 8 frs. | 24,--      |

*Ingabo du Terr. de Ruhengeri 1924*

|                  | Chef          |         |             |                      |             |
|------------------|---------------|---------|-------------|----------------------|-------------|
| URUYANGE         | Gakwara       | Bushako | Rwibegembya | <del>Serukwari</del> | Rwibutogo   |
| ABASHOHUZAMHIGO  | "             | "       | "           | "                    | "           |
| INVUZARUBANGO    | "             | "       | "           | "                    | "           |
| ABASHAKAMBA      | Biganda       | "       | "           | Serukwari            | Tshyutahile |
| URUKUBANZOKA     | "             | "       | "           | "                    | "           |
| ABARASHI         | "             | "       | "           | "                    | "           |
| GAKONDO          | Rwampungu     | "       | "           | "                    | "           |
| INTAGANZWA       | Nkuro         | "       | "           | "                    | "           |
| INGANGURARUGO    | "             | Bushako | "           | "                    | "           |
| ABATANYIGWA      | "             | "       | Rwibegembya | "                    | "           |
| ABATAHEMUKA      | Kayondo       | "       | "           | Serukwari            | "           |
| ABATAHINDWA      | "             | "       | "           | "                    | "           |
| ABASHARANGABO    | "             | "       | "           | Serukwari            | "           |
| ABANYATSHVIRIMA  | "             | "       | "           | "                    | "           |
| INDENGA BAGANIZI | Mudakikwa     | "       | "           | "                    | "           |
| INZIRABWOBA      | "             | "       | "           | "                    | Tshyutahile |
| URUKONDO         | Munyashongole | "       | "           | "                    | "           |
| INTIZO           | Ngwaya        | "       | "           | "                    | "           |
| ABANYAKARINGA    | Tshenge       | "       | "           | "                    | "           |

- 9 -

Territoire du Mulera.

LUKARAKAMBA .

10 pots de bière à 8 frs. 80,-- frs.

LWABUTOGO .

Ingabo : Uruyange.

30 pots de miel à 30 frs. 900,-- frs.

15 houes neuves à 15 frs. 325,--

NGWAYA .

Ingabo : Intizo.

9 pots de miel à 30 frs. 270,-- Frs

9 houes neuves à 15 frs. 135,--

CHENGE .

Ingabo : Abanyakalinga.

6 pots de miel à 30 frs. 180,-- frs

6 houes neuves à 15 frs. 90,--

2 pots de bière de bananes à 8 frs. 16,--

RUNYERERI .

Ingabo : Intalindwa.

2 pots de miel à 30 frs. 60,-- frs

1 houe neuve à 15 frs. 15,--

MUKOMANGANDO .

Ingabo : abaragutse.

1 pot de miel à 30 frs. 30,-- frs

1 houe neuve à 15 frs. 15,--

BALIKAGE .

Ingabo : Inkomamashi

5 pots de miel à 30 frs. 150,-- frs

5 houes neuves à 15 frs. 75,--

1 pot de bière de bananes à 8 frs. 8,--

MBONYIMBUGA .

Ingabo : abadhiramujinya

1 pot de miel 30,-- frs

1 houe neuve 15,--

RUGANGO .

Ingabo : Urwevu

5 septes à 15 frs. 75,-- frs.

SEBITEKERI .

1 pot de bière de bananes 8,-- frs.

Territoire du Mulera

- 10 -

Ingabo Nyaruguru

Sebangangari

|                                     |           |
|-------------------------------------|-----------|
| 4 pots de bière de bananes à 8 frs. | 32,-- frs |
| 4 houes neuves à 15 frs             | 60,--     |

Ingabo: abatabashwa

RUGWIZANGOGA

|                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| 8 pots de bière de bananes: | 64,-- frs |
|-----------------------------|-----------|

Ingabo: Intizo.

KANUMA.

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| 8 pots de miel à 30 frs. | 240,-- frs |
| 6 houes neuves à 15 frs. | 90,--      |

Uhyitature (frère de Musinga)

 Ingabo: Imvejuru.

|                          |            |
|--------------------------|------------|
| 4 pots de miel à 30 frs. | 120,-- frs |
| 2 houes neuves à 15 frs. | 30,--      |

Ingabo: Abavumbantambara.

KARYABGITI.

|                                    |             |
|------------------------------------|-------------|
| 211 houes neuves à 15 frs.         | 3165,-- frs |
| 1 peau de loutre à 70 frs.         | 70,--       |
| 2 peaux d'antilope de marais       | 20,--       |
| 1 peau de serval à 20 frs.         | 20,--       |
| 3 pots de bière de miel et sorgho. | 30,--       |

Ingabo: abachuzi.

Gasole.

|                   |            |
|-------------------|------------|
| 100 houes neuves. | 1500,--Frs |
|-------------------|------------|

Ingabo:

Machari.

|                            |          |
|----------------------------|----------|
| 3 nattes à 2,50 frs.       | 7,50 frs |
| 1 serpe à 15 frs.          | 15,--    |
| 1 hache                    | 15,--    |
| 3 pots de miel             | 90,--    |
| 4 gaines à flèches         | 40,--    |
| 1 peau de serval           | 20,--    |
| 2 houes neuves             | 30,--    |
| 4 pots de bière de bananes | 32,--    |

Territoire du Mulera.

- 11 -

## E.- TRAVAUX PUBLICS.

- 34) Les dépenses ordinaires et extraordinaires pour l'exécution des travaux publics, se font suivant une autorisation de Monsieur le Résident, qui délègue les crédits.
- 35) Le salaire journalier des travailleurs, employés à la construction des routes ou autres travaux d'utilité publique, est actuellement 1,50 fr. Les entreprises privées n'engagent pas en général, sauf pour leurs capitaux, des travailleurs à terme fixe. Les ouvriers journaliers s'engagent spontanément pour un à trois jours de service au salaire de 1,50 fr. de moyenne par jour. Un indigène du territoire, qui loue ses services à un autre indigène gagne jusque 2 francs par jour. Cette situation est anormale et résulte de la hausse de vivres indigènes.
- 36) Le recrutement des travailleurs aux routes se fait par l'intermédiaire des chefs et sans difficulté. Il est à faire remarquer ici, que les chefferies, qui travaillent à la route ne doivent pas fournir de porteurs. En ce moment on construit les routes: Ruhengeri-Bugarama et Ruhengeri-vers le Sud(Rivière Ngichiye). Ces travaux sont dirigés par le Syndicat Minier du Ruanda-Urundi. Dans le territoire il existe un réseau de pistes, reliant les différentes provinces entre elles et sont d'une grande utilité. L'indigène, qui entretient ces pistes, ne fournit pas la prestation coutumière, due au chef, durant l'entretien.
- 37) Depuis le mois d'avril, la Société de l'U.M.H.K. a cessé le recrutement des travailleurs dans le Mulera. Les indigènes, qui furent recrutés, furent dirigés sur Ngozi et Usumbura, où la formalité du visa du contrat d'engagement se fit. Le début de ce recrutement était encourageant, mais depuis que le prix de vivres indigènes a considérablement augmenté, les indigènes ne veulent plus s'engager. L'administration a apporté aide à ce recrutement par la persuasion. L'excellent traitement du premier contingent a encore plus favorisé les engagements.

## F.- Personnel Indigène.

- 38) Les secrétaires indigènes rendent à l'administration des services fort appréciables. Ils sont employés au recensement des indigènes, perception de l'impôt, achat de vivres, paiement des travailleurs de route, tribunal indigène. Ils nous rendent parfois de grands services dans l'éclaircissement des palabres et des intrigues.
- 39) Les sept policiers du poste donnent satisfaction. Ils sont recrutés sur place. N'ayant pas été dans un centre d'instruction le gradé militaire leur donne des exercices. Les policiers surveillent le poste, accompagnent les prisonniers aux travaux. Pour les arrestations à opérer, ils doivent opérer de concert avec les chefs.

## G. - ENSEIGNEMENT.

- 40) A Ruhengeri il existe une école pour enfants Batutzi. Cette école comprend deux classes. 91 élèves y sont inscrits, dont la moyenne journalière des présences s'élève à 74. Les deux moniteurs sont des fils de notables et ont reçu leur instruction à l'école des

- 12 -

fils de chefs à Nyanza. L'école de Ruhengeri comprend deux années d'études; dont le programme se limite aux cours de : lecture (swahili), écriture, arithmétique, notions élémentaires d'hygiène, d'agriculture et de géographie, gymnastique. La Mission de Rwaza possède à la Mission même une école de 6 classes pour garçons et une école de 4 classes pour filles, dont le programme comprend : lecture, écriture, arithmétique, catéchisme, histoire sainte, hygiène, géographie et quelques notions de Français.

A l'intérieur du territoire cet établissement compte 55 classes pour garçons et filles, où est enseigné la lecture, l'écriture, le catéchisme et l'histoire sainte. Les classes sont fréquentées par 2259 élèves garçons et filles.

Les moniteurs employés dans ces écoles ont reçu des cours spéciaux à Rwaza ou à Kabgayi et ont subi un examen devant le R.P. Déprimoz, supérieur du petit Séminaire de Kabgayi, chargé de délivrer des certificats d'aptitudes en matières d'enseignement.

La Mission des Adventistes de Gitwa possède à la Mission et à l'intérieur du territoire 10 classes, qui sont fréquentées par 550 élèves; la moyenne des présences journalières est de 411'. Pendant les 7 années d'étude on enseigne: lecture, chant, écriture, arithmétique, hygiène, géographie, notions élémentaires de français et la bible. Les moniteurs de ces écoles ont reçu une instruction primaire et élémentaire.

#### H.- INSTITUTIONS RELIGIEUSES.

41) Dans le territoire il existe

1° La société des R.R.P.P. blancs d'Afrique, et 2° la société de la Mission évangélique des adventistes du septième jour. La première institution religieuse a son établissement principal à Rwaza et compte 71 succursales, desservies par des gens de couleur. La seconde Mission a son établissement principal à Gitwa et compte 11 succursales, desservies par des gens de couleur. La Mission Catholique de Rwaza fut fondée en 1903, sous l'occupation allemande. Leurs dirigeants actuels sont : RR.PP. Van Uden C. supérieur (hollandais), Leebeher (hollandais, Quanonne (belge). Les Pères blancs sont secondés dans leur besogne par 71 catéchistes noirs.

Cette Mission compte également cinq soeurs Blanches et 7 soeurs indigènes.

L'ouvroir des R.R.Soeurs de Rwaza s'occupe spécialement de la fabrication des tapis. Les mêmes soeurs entretiennent un petit dispensaire et une école ménagère pour femmes Batutzi; dont le programme consiste en : un cours de cuisine, hygiène de l'enfance et confection des vêtements.

La Mission des Adventistes de Gitwa est dirigée par le Révérend Pasteur Monnier et compte 15 catéchistes. La fondation date de 1923. Le travail de fibres de lin, commencé en 1925, n'a pas encore donné de résultats. Son activité philanthropique se manifeste surtout dans les soins apportés aux indigènes.

42) Quelques palabres ont surgi entre ces deux missions, mais ont été arrangées à l'amiable.

- 13 -

Territoire du Mulera.

## I.- TRIBUNAUX INDIGENES.

- 43) A) Dans le territoire du Mulera il existe 1 tribunal indigène, dont le siège est à Ruhengeri.
- B) Les juges et assesseurs sont désignés par le Délégué. Les notables importants et intelligents sont désignés pour exercer les fonctions de juge. La désignation des juges et assesseurs est faite d'après le rôle établi par le Délégué.
- C) Le Tribunal Indigène siège chaque jour de la semaine.
- D) 1 à 2 jours par semaine le Délégué ou l'adjoint assiste aux audiences. Les autres jours l'autorité Européenne se fait présenter certains jugements rendus. Quelques jugements furent annulés. Les jugements révisés sont traités par un autre juge et d'autres assesseurs, que ceux qui ont jugé l'affaire en premier lieu.
- E) Un certain laps de temps est donné à la partie perdant sa cause pour l'exécution des décisions. Ce délai étant expiré, le chef ou sous-chef est prié de faire respecter les décisions. En cas de refus sans motifs plausibles, le récalcitrant est traduit devant un tribunal Européen.
- F) Avant le mois de septembre des incarcérations jusqu'à un mois pouvaient être prononcées. Les condamnés à l'incarcération furent détenus à la prison de Ruhengeri et étaient traités comme les condamnés des tribunaux Européens. Les frais d'entretien étaient supportés par le Tribunal Indigène. Suivant les instructions de Monsieur le Résident du Ruanda cet organisme n'a plus le droit de prononcer une peine de servitude pénale.

## J.- Etablissements Commerciaux.

44) Liste des établissements commerciaux.

-----  
 Localité.Nom de la firme.Nationalité.Nom du Gérant.Nationalité.Observ.  
 -----

| Localité   | Nom de la firme    | Nationalité | Nom du Gérant        | Nationalité            | Observ. |
|------------|--------------------|-------------|----------------------|------------------------|---------|
| RUHENGERRI | G.E.A.B.           | Belge       | Pas occupée          |                        |         |
|            | Jamal Kaba         | Hindou      | Jamal Kaba           | Hindou                 |         |
|            | Husein Meghji      | id.         | Husein Meghji        | id.                    |         |
|            | Remtulla Meghji    | id.         | Moheamed-Ali         | id.                    |         |
|            | Sherif Gulamal Sha | id.         | Ahmed Issak          | id.                    |         |
|            | Yuma Osman         | id.         | Dossa Sagram         | id.                    |         |
|            | id.                | id.         | Radjabu-bin-Hari     | muswahili              |         |
|            | Garbar Gagubya     | id.         | Nagatwa              | Munyaruanda.           |         |
|            | Aziz-bin-Nassor    | Arabe       | Mukunguru-bin-Hamisi | mswahili               |         |
|            | Mirdost-bin-Mirock | Beloutche   | Juma Mirdost         | beloutche.<br>(métis). |         |

Le commerce se limite aux achats de vivres indigènes, peaux de gros et de petit bétail, café, cire d'abeilles brute, tabac. Le gros bétail est rarement présenté, les commerçants n'achètent pas

- 14 -

de petit bétail. Les autochtones se procurent des étoffes, vêtements d'habillement, permes. Les batutzi commencent à se procurer des ustensiles de cuisine (casseroles, assiettes, fourchettes, cuillers, verres et tasses).

- 45) L'importation comme l'exportation est peu importante. Les commerçants achètent leurs marchandises, soit à Kigali soit à Usumbura. et presque la totalité des marchandises, destinées à l'exportation (peaux, cire, etc.) est drainée vers Kigali. L'importation de Kabile se limite à quelques étoffes (khaki, simili soie) et peu de vivres pour la consommation des commerçants.

#### K.- AGRICULTURE - POSSIBILITE D'INSTALLATION POUR ENTREPRISES EUROPEENNES'

- 46) Certains endroits de la plaine de lave renferment d'énormes blocs de lave. Ces endroits ne pourront jamais être mis en cultures par l'indigène. Quelques marais, dont le drainage est au-dessus des forces de l'indigène peuvent être considérés comme des terres libres de tout droit. Vu la densité d'une population prolifique, comme celle du Mulera, de grandes étendues de terres, dont les entreprises européennes doivent disposer pour une exploitation lucrative, n'existent guère.

- 47) L'étendue approximative des terres cultivées par les indigènes est de 63.000 Ha. Notons ici que cette étendue est cultivée 2 fois par an.

Terres réservées aux pâturages - 53.600 Ha.

- 48) L'indigène du territoire se livre à la culture des pois, haricots, sorgho, maïs, patates douces, pommes de terre, blé.

Pois: On plante une première fois au mois de septembre et octobre dans les provinces du Mulera, Bukamba, Ndorwa, Buberuka, Rwankeri, Buhoma et les hauts plateaux du Kibali; la récolte se fait au mois de février pour les 4 premières provinces et au mois de mars pour le Rwankeri et le Buhoma. Dans ces mêmes provinces on sème une seconde fois au mois d'avril et mai pour récolter au mois d'août et septembre.

Au Bukonya et Bugarura et le bas Kibali cette culture n'est pratiquée qu'une fois par an, au mois d'avril et la récolte a lieu fin juillet et au mois d'août.

Haricots. Comme les petits pois, on cultive deux fois par an. Une première fois cette culture a lieu dans tout le territoire au mois de mai et juin pour récolter aux mois de septembre et octobre. La deuxième semaille se fait : aux mois d'août et septembre dans les provinces du Bukamba, le bas Buberuka, le Kibali, Bugarura et hauts plateaux du Bukonya - en octobre dans le Ndorwa, Buhoma et le Mulera- au mois de novembre aux hauts plateaux du Buberuka et en décembre au Rwankeri. La récolte a lieu 4 à 5 mois après les semailles.

Sorgho: Le sorgho "amahore" est semé aux mois de mai et juin dans les provinces du Mulera-Buhoma, Rwankeri, Kibali, Bukenya et Bugarura. La récolte a lieu de mars à mai.

Le sorgho "amaka" est semé aux mois de novembre et décembre dans les provinces du Bukamba, Buberuka et Ndorwa, certaines régions du Mulera, et la région du Bukamba aux environs des lacs. Cette année au Buberuka les indigènes ont pour la première fois essayé le sorgho "amahore". Les cultures promettent une bonne récolte. Le sorgho "amaka" est récolté de juin à septembre.

- 15 -

**Maïs** : Les indigènes se livrent surtout à la culture de cette céréale dans les provinces du Buhoma, Rwankeri, Bushiru et Ndorwa et un peu dans le Buberuka. On plante un peu chaque mois de l'année pour ses besoins, mais aux mois d'août, septembre et octobre cette culture est pratiquée en grand. La récolte se fait après 5 à 6 mois.

**Millet** : On plante une fois par an. Cette culture n'est pas intense comme le sorgho. Il est semé au mois d'octobre et la récolte a lieu 5 à 6 mois après les semailles.

**Patates douces** : La culture des patates douces est très intense dans les provinces du Bugarura, Bukonya, Kibali et le Sud du Mule-  
ra. Chaque mois l'indigène se livre à cette culture au fur et à mesure de ses besoins. La récolte a lieu 3 à 5 mois après.

**Blé** : Le blé est seulement cultivé au Buhoma. Les semailles ont lieu au mois d'avril et octobre ; la récolte se fait au mois d'août et de février.

B) L'engrais n'est pas employé par l'indigène. Dans la plaine de lave où le sol est très fertile, la jachère n'est pas pratiquée. Il arrive chez les gens, ayant de grandes superficies à leur disposition, que le sol est laissé en repos pour 6 mois. Dans les autres parties du territoire la jachère est en vogue. L'interval-  
le entre deux mises en cultures est de un à deux ans d'après la fertilité du sol.

C) Pourcentage de chaque variété :

|                |         |
|----------------|---------|
| Haricots       | 38,44 % |
| Pois           | 32,64 % |
| Sorgho         | 19,10 % |
| Patates douces | 7,40 %  |
| Bananes        | 1,70 %  |
| Millet         | 0,50 %  |
| Maïs           | 0,17 %  |
| Blé            | 0,05 %  |

D) Rendement moyen par hectare :

|                | <u>Quantité de semences</u><br>par Ha. | <u>Rendement par</u><br>Ha. |
|----------------|--|-----------------------------|
| Maïs           | 40 à 50 kgr.                           | 1000 kgr.                   |
| Sorgho         | 20 kgr.                                | 1000 kgr.                   |
| Millet         | 1 kgr.                                 | 300 kgr.                    |
| Froment        | 50 kgr.                                | 750 kgr.                    |
| Patates douces | boutures                               | 3000 kgr.                   |
| Haricots       | 150 kgr.                               | 1000 kgr.                   |
| Pois           | 170 kgr.                               | 750 kgr.                    |

49) Les indigènes appliquent plus ou moins la rotation des cultures. Après une culture de pois, il sèment le champ de sorgho, maïs ou Millet, pour resemer après des haricots ou pois.

Une collaboration européenne pourrait améliorer la situation en ce qui concerne le rendement en enseignant aux indigènes une meilleure préparation du terrain, l'emploi des engrais, et en introduisant d'autres variétés de plus grand rendement.

50) L'indigène se sert uniquement de la houe pour ses cultures, et de la serpe pour faire le débroussaillage du terrain. Ils se procurent aisément cet outil dans le territoire même et au Congo Belge, dans le territoire de la Ruchuru. Pourtant il serait souhaitable que le Délégué puisse disposer chaque année de 10.000 houes, de fabrication européenne, pour les mettre en vente aux indigènes.

## Territoire du Mulera.

## L.- PROTECTION DES FORETS.

- 51) Du temps de Rwojera, grand père de Musinga, la superficie de la forêt n'était pas si étendue qu'actuellement. En ce moment il y a encore de vieux autochtones, qui se rappellent encore de collines habitées et cultivées et où actuellement la forêt a remplacé les cultures de jadis. Par suite de diverses épidémies, famines, et épizooties, la population a fortement diminué et de grandes étendues furent abandonnées. Sur cette terre abandonnée on ne trouve, qu'une forêt d'arbrisseaux (comme l'imihanga, ibyunga, imitoboto) qui fournît du bois de chauffage. Depuis quelques années la population augmente. Un grand nombre d'hectares de forêt fut de nouveau mis en cultures.
- 52) Depuis 1923 aux flancs du Kerisimbi, la lisière de la forêt a reculé sur une distance de trois kilomètres. Au Ndorwa, le déboisement a pris également une grande extension. Des ordres formels ont été donnés aux chefs, qui commandent près de la forêt, pour défendre aux indigènes de continuer le déboisement, de signaler aux autorités européennes toute contravention. Près des gîtes d'étape, il existe des plantations d'eucalyptus, Filao ou Black wattle. Des semences de ces essences furent distribuées aux notables et indigènes. Actuellement dans chaque province on établit de petites forêts, dont la main d'oeuvre est payée.
- 53) Les forêts existantes occupent une étendue d'environ 25000 Ha. Les bambous forment la grande majorité de la végétation et la haute futaie occupe une belle étendue. Les principales essences sont: IMIHORE. se rencontre surtout au pied des volcans Karisimbi et Visoke et au Ndorwa. Dans ces régions on en trouve 10 par hectares. Les indigènes emploient cet arbre droit et dur, comme pilier de leur maison, l'écorce du jeune arbre est employée pour faire des cordes.
- IBYANGA. Cet arbre se trouve dans toute la forêt, environ 50 par hectare. Son bois n'est pas dur et est mangé par les taretts. A cause de sa régularité, les indigènes l'emploient pour la construction des huttes ou en font des assiettes.
- IMIHISI: Très rare - 1 par hectare, bois très dur et bon pour la menuiserie. Ce bois ne se rencontre pas au Ndorwa ni au Muhavura.
- IMIGESHI: Très bon bois de menuiserie. Aussi rare que le précédent il existe seulement dans la forêt à la frontière du Congo Belge du Karisimbi et de l'Ouest du territoire. Les indigènes le recherchent pour en fabriquer des manches de hoes et du charbon de bois
- IMYUMBA. Bel arbre droit, bois très dur, très recherché par les indigènes pour la fabrication du charbon de bois. Existe seulement aux flancs du Karisimbi.
- IMYANGA. On en trouve dans toute la forêt. Petit arbre ne servant que comme bois de chauffage.
- IMITOYI: Bois blanc de menuiserie, Il se rencontre dans la forêt de l'Ouest du territoire.
- IMISHEBEJE: Bois dur, rare, il est employé par l'indigène pour la construction de sa maison.
- IMIRUBAGA. Bois dur, rare, se trouve seulement aux hautes altitudes

## Territoire du Mulera.

**M.-INDUSTRIES INDIGENES.**  
-----

- 54) Les indigènes travaillent le fer, font de la poterie et vannerie. Le travail du fer est la principale industrie du territoire. Elle fournit à la population la lance, les flèches, couteaux, serpes mais principalement la houe. Le minerai abondant à l'Est du territoire est recueilli au ras du sol. Pour enlever le minerai du sous sol, on creuse de grands trous et couloirs. Le charbon de bois nécessaire est préparé à la forêt. Le minerai de fer est placé dans un petit haut-fourneau d'une hauteur de 1 à 1,25 m., le feu y est activé par 4 à 6 soufflets. L'installation d'une forge n'est guère compliquée. Le matériel du forgeron restant toujours très primitif. Le forgeron est secondé par un aide-forgeron, qui fait fonctionner le soufflet. Le marteau est un simple morceau de fer allongé, dont une extrémité est amincie. L'enclume est une de ces masses, dont la pointe est fichée en terre. Les houes sont faites du fer provenant du minerai, tandis que les lances, flèches etc. sont généralement fabriquées avec de vieilles houes. La houe se vend sur place ou est vendue aux indigènes d'autres territoires. Depuis la décision du Résident du Ruanda au sujet de la défense de voyager en armes dans le territoire la production des lances, flèches a beaucoup diminué. Le métier de potier compte de nombreux adeptes. La fabrication reste toujours bornée aux pots ordinaires. Quelques batwa viennent de temps en temps offrir en vente des gargoulettes et petits vases à fleurs.
- Pour la fabrication des pots, on emploie l'argile retirée du marais qui est mélangée à un même volume de pierres friables écrasées. Sur le fond d'un vieux pot cassé, l'on place une masse plate et circulaire ce sera le fond d'un nouveau récipient. Le reste de l'argile est roulé en longs morceaux cylindriques, dont l'épaisseur varie d'après la grandeur du pot. Un de ces rouleaux est placé en rond autour du bord circulaire; formant le fond et lissé avec grande netteté. Un deuxième rouleau est placé sur le premier, et les menues opérations recommencent.
- Les vanniers sont nombreux au Mulera. Pour la fabrication de leurs paniers, qui peuvent être comparés, pour la forme et contenance diverses, à nos mannes d'Europe, qu'ils dépassent en finesse, ils emploient de fines lattes de bambous. La fine vannerie, comme celle du Nduga et du Kisaka, n'est guère fabriquée au Mulera. La majorité des batutzi épousent des femmes de la région, qui ne connaissent pas ce travail. Seuls, les notables ayant épousé des femmes du Nduga possèdent chez eux quelques objets intéressants de vannerie. Ce travail est exclusivement fait par les femmes batutzi qui le font pour faire plaisir à leur époux et pour se distraire aux heures d'oisiveté.

- 18 -

Territoire du Mulera.

**N.- REGIME PENITENTIAIRE.**  
-----

- 55) Avant l'arrivée de l'agent sanitaire; les détenus lorsqu'ils tombaient malades au cours de leur détention, recevaient les médicaments de la pharmacie du poste, qui étaient mis à la disposition du Délégué. Depuis l'arrivée de l'agent sanitaire, chaque prisonnier passe la visite avant l'incarcération. Pendant la détention les soins médicaux sont donnés par l'agent sanitaire. Chaque semaine la prison est visitée par le même agent.

Territoire du Mulera - 19 -

## C.- RAVITAILLEMENT DES CENTRES EUROPEENS.

- 56) Pour le ravitaillement du personnel civil et militaire et les malades du dispensaire de Ruhengeri, chaque chefferie ou sous-chefferie doit d'après son importance pendant 1 ou 2 semaines assurer le ravitaillement du personnel et des malades. Les vivres sont achetés journellement et les porteurs, qui cherchent le bois de chauffage, sont payés journellement. Le beurre est acheté aux notables, qui possèdent de grands troupeaux. Pour les besoins personnels, le bois de chauffage est fourni par les indigènes, que le chef de la semaine fournit. Les oeufs, poules, moutons sont achetés aux indigènes au prix du marché. Le lait provient des vaches à lait, fournies par les chefferies d'après leur importance en bétail. Une vache à lait reste 1 semaine à Ruhengeri et le propriétaire touche 3,50 fr. (prix de 15 fr. par mois fixé par Monsieur le Résident). Le beurre est fait par les européens mêmes. Les matériaux, dont l'administration a besoin, sont payés aux propriétaires, qui les fournissent ou aux travailleurs, qui les cherchent dans la forêt.
- 57) Coût de la ration hebdomadaire.

|  | <u>AU 1-1-1929</u> |      | <u>En ce moment</u> |      |
|--|--------------------|------|---------------------|------|
|  | <u>le kilo</u>     |      | <u>le kilo</u>      |      |
| Farine de sorgho: 5,000 kgr.                   | 0,25               | 1,25 | 1,50                | 7,50 |
| Arachides: 500gr. rempl. par<br>300 gr. beurre | 1,50               | 0,45 | 2,00                | 0,60 |
| Haricots: 1,000 kgr.                           | 2,50               | 2,50 | 1,50                | 1,50 |
| Huile de palme ou<br>beurre indigène: 100 gr.  | 1,50               | 0,15 | 2,00                | 0,20 |
| Viande: 1,400 kgr.                             | 1,00               | 1,40 | 2,50                | 3,50 |
| Légumes frais: 1,000 kgr.                      | 0,50               | 0,50 | 1,70                | 1,70 |
| Totaux :                                       | 6,26 fr.           |      | 15,00               |      |